



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR [WWW.COFRAC.FR](http://WWW.COFRAC.FR)

NUMÉRO E-E120297

VALABLE JUSQU'AU 07/09/2024

ÉDITÉ LE 13/06/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/06/2004

Forme juridique : SARL

Capital : 7 624

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC

Siret : 453 919 367 00012

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 2110731

Assurance Responsabilité Travaux :  
AVIVA 77259735

Assurance Responsabilité Civile :  
AVIVA 77259735

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : SOCIETE NOUVELLE CHAUFFAGE PLOMBERIE (S.N.C.P)

1 BOULEVARD JEAN JAURES  
91290 ARPAJON

Téléphone : 01 64 92 23 07

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : [lpci91700@hotmail.fr](mailto:lpci91700@hotmail.fr)

Responsabilité légale :  
LAMEIRA RODRIGUES CO-GÉRANT / DA SILVA EMERIC CO-GÉRANT

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                 | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5211 | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE | 02/06/2022           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/01/2021         |
| o Radiateurs électriques, dont régulation.                               | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSANT  
CARRE HAUSSMANN II  
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE  
77127 LIEUSANT

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.